



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 28 juin 2024

N° CS_2024_06_8

Objet : **ADHÉSION AU CLUB DE LA SECURITE NUMERIQUE DES COLLECTIVITES**

Date de convocation : **vendredi 21 juin 2024**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **vendredi 05 juillet 2024**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur RIAS Bernard, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur BOUCHACOURT Jean-Luc, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur GUICHARD Rhida, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent, Monsieur RAPP Florian, Monsieur SOW Abdoulaye, Madame VILLEDIEU Florence, Monsieur MAILLET Eric, Monsieur BON Gaël

Le Club de la Sécurité Numérique des Collectivités (CSNC) est une association loi 1901, qui a pour but de renforcer les liens et le dialogue entre les responsables sécurité des collectivités territoriales.

L'association anime notamment :

- Des échanges et partage des informations, des bonnes pratiques et des retours d'expériences
- Un réseau d'alerte et plateforme de diffusion d'indices de compromission
- Des dialogues avec l'écosystème Cyber autour des règles et normes de sécurité, partenariats et événements
- Un espace collaboratif, documents partagés, forum et blog pour faciliter les échanges entre les membres
- Des groupes de travail SSI thématiques

Le montant annuel de l'adhésion pour l'année 2024 est de 150 €.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

14 VOIX POUR

DÉCIDE

- d'autoriser le Président à procéder à l'adhésion à l'association Club de la sécurité numérique des collectivités ;

• d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 069-256910183-20240628-CS_2024_06_8-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,